



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

La Ligue des droits et libertés en commission parlementaire sur le projet de loi 21
Le gouvernement s'apprête à priver certains de leurs droits pour le confort d'une « majorité »

Montréal, le 16 mai 2019 – La Ligue des droits et libertés (LDL) sera entendue en commission parlementaire sur le projet de loi 21 aujourd'hui à 15h. La LDL est d'avis que le gouvernement Legault privera certaines minorités de leurs droits en détournant le concept de laïcité de l'État et ce, au nom d'une conception de « l'identité québécoise » et d'une soi-disant majorité.

« D'où provient la définition de la laïcité du gouvernement Legault ? Une réelle laïcité a pour but de protéger tant les croyant-e-s que les non croyant-e-s de la domination d'un groupe qui voudrait imposer sa croyance ou sa non-croyance par le biais de l'État. Mais, que fait-on avec le projet de loi 21? Exactement cela! On viole les principes de justice et d'égalité inscrits dans la Charte québécoise des droits et libertés de la personne en légalisant la discrimination des convictions religieuses de certaines communautés. Tout cela est en opposition avec la laïcité », déclare Christian Nadeau, président de la LDL.

Pour Alexandra Pierre, porte-parole et membre du Conseil d'administration de la LDL, le projet de loi 21 tente de camoufler un conflit politique en un conflit entre des droits. « Pour justifier son projet de loi, le gouvernement clame que les droits collectifs des Québécois-e-s seraient menacés par la liberté de croyances et de religion des minorités. Or, M. Legault et M. Jolin-Barrette sont incapables de fournir des preuves de cette soi-disant menace. C'est encore moins une raison légitime de bafouer les droits de minorités en ayant recours à la clause dérogatoire, d'autant plus que la « nation québécoise » est plurielle et est fortement divisée à ce sujet », affirme-t-elle.

En terminant, la LDL demande au gouvernement faire marche arrière avec son projet de loi, toxique pour le climat social. « M. Legault et ses ministres font des appels au calme, mais ce sont eux qui ont plongé le Québec dans ce débat. C'est contraire à une société de droits de violer les droits de certaines personnes pour le confort d'une majorité. De telles actions, sur fond de racisme systémique, ne peuvent être tolérées et c'est pourquoi la LDL demande le retrait de ce projet de loi », termine M. Nadeau.

Pour consulter le mémoire de la LDL : www.liguedesdroits.ca/?categorie=memoires-representations

À propos de la Ligue des droits et libertés

La LDL est un organisme sans but lucratif, indépendant et non partisan, issu de la société civile québécoise et affilié à la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH). Depuis plus de 50 ans, elle milite en faveur de la défense et de la promotion de tous les droits humains reconnus par la Charte internationale des droits de l'homme.

-30-

Pour renseignements et entrevues :

Élisabeth Dupuis, Responsable des communications
Ligue des droits et libertés
Cell : (514) 715-7727
Courriel : communication@liguedesdroits.ca